

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 3 AOÛT 2012**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 3 août 2012 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, LABERGERE Marcel, MAZAL Chantal, Patricia CARON, FORTINEAU Vincent, FRAGNIER Jacques, GUILBAUD Monique, GRAND Gérard, GALLAND Raymond, PINET Franck

*Absents excusés* : BONESME Christiane, ABIAN Vincent

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

### **Statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois**

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Dunois en date du 10 juillet 2012, décidant d'ajouter une compétence ainsi libellée dans les statuts : « Etude, aménagement et gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la vallée de la Creuse concernés par la réalisation des barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chézelles »

Il explique que cette décision a été prise dans le cadre du projet d'extension, envisagé au 1<sup>er</sup> janvier 2013, du périmètre de la structure intercommunale à des communes membres du Syndicat Mixte des 3 Lacs, pour permettre à la communauté de communes d'adhérer en lieu et place de ces communes au sein du syndicat.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **Décision modificative :**

Monsieur le Maire explique qu'afin de régulariser les écritures budgétaires concernant les intégrations à l'inventaire communal de travaux réalisés, il convient d'effectuer une augmentation de crédit d'un montant de 11 573.16 € (compte 2315 en dépenses et 21311, 21318, 2312 en recettes). Accord du conseil municipal.

### **Admission en non valeur :**

Le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Percepteur demandant l'admission en non valeur de la somme de 1 188.37 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de refuser l'admission en non valeur puisque cette dette ne remonte qu'à l'année 2011.

### **Devis de travaux :**

Le maire donne un compte rendu de la réunion de la commission voirie. Plusieurs devis seront demandés au SIERS notamment pour un chemin au village de l'Age, Creusage et busage au village de la Roche Blond. L'écoulement des eaux au village de Lauzine sera réalisé par les employés communaux. Le devis pour les travaux d'accès à la piste de l'Orme est accepté (une vérification auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois sera demandée pour confirmer que ces travaux sont à réaliser par la commune). Le maire informe le conseil municipal d'une demande de modification de l'assiette d'un chemin rural à Lavaud qui passe devant une habitation : le conseil municipal propose une négociation sur la base de 2 € le m<sup>2</sup> ; l'ensemble des frais occasionnés seront à la charge du demandeur.

### **Questions diverses :**

- Un courrier de l'association Saint Gilles des Forges demande que soient réalisés quelques travaux d'entretien à la Chapelle des Forges,
- Le SIERS propose une convention pour le broyage des déchets verts. Le conseil municipal décide de visiter une commune ayant déjà signé cette convention,
- Conseil d'école du 21 juin : Les effectifs pour la rentrée 2012 sont : Villard TPS 12, PS 9, MS 10, Fresselines GS 16, CP 14, CE1 21, CE2 12(soit 63 élèves au total), Maison-Feyne CM1 15, CM2 22. Quelques travaux de réfection ont été demandés, ils seront réalisés par les employés communaux.
- Le maire informe le conseil municipal des observations consécutives au contrôle d'URSSAF sur les années 2009, 2010, 2011. Celui-ci fait apparaître deux irrégularités pour un montant global de 341 € sur les trois années.

La séance est levée à 22 h 20

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST